**AVIS PUBLIC**

# Avis de dérogation mineure

# Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 7 septembre 2021

# Dérogation mineure

# Nature et effet :

La propriétaire désire transformer la galerie arrière en solarium.

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

Une marge de recul arrière de 8,7m pour la résidence au lieu du 10m prescrit par le règlement de zonage #38;

# Identification du site concerné

101, rang d’Argenteuil, lot 2 367 687

En vertu de l’arrêté 2021-054, la municipalité doit tenir une consultation écrite afin que toute personne intéressée puisse se faire entendre par le conseil.

Vous pouvez le faire soit par lettre par la poste ou déposer dans la boîte aux lettres située au 115, rue Saint-Étienne ou par courriel : [dg@st-damase.qc.ca](mailto:dg@st-damase.qc.ca) au plus tard le 6 septembre 2021, 16h00.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 7 septembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 4e jour du mois d’août 2021.

Une image contenant dessin au trait

Description générée automatiquement

**Johanne Beauregard**

**Directrice générale et Secrétaire-trésorière**